

**Type de réunion**

Réunion d'arrondissement

**04 – Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?**

Le système scolaire actuel semble adapté, efficace pour les meilleurs des élèves mais beaucoup trop excluant pour les plus faibles, tel est le sentiment partagé par la majorité des personnes assistant à cette réunion.

Quel devrait être alors le rôle de l'Education nationale en matière d'orientation professionnelle ?

En premier lieu donner aux jeunes une connaissance du monde du travail, de sa réalité, de sa diversité. Pour les uns, une sensibilisation précoce serait utile (CM2), pour les autres non. Ceci ne remettant absolument pas en cause la mission d'instruction de l'école. La nécessité de faire acquérir à tous les élèves des connaissances, des bases solides est reconnue par tous les participants.

Pour atteindre cet objectif, l'école doit être accompagnée par les différents acteurs sociaux et économiques, les chefs d'entreprise, les familles qu'il conviendrait de sensibiliser. Institutionnellement il serait nécessaire de revaloriser en terme d'image mais également financièrement les métiers manuels et surtout développer un statut de l'apprenti qui accorde au jeune, reconnaissance et protection.

Le dispositif d'aide à l'orientation des jeunes devrait accompagner ces évolutions :

- en aidant le jeune à définir son projet personnel,
- en sensibilisant certains jeunes en difficulté ou en rupture scolaire à la découverte des filières professionnelles dès l'âge de 14 ans,
- en aidant le jeune à découvrir ses points forts, en valorisant ses réussites.

Ceci implique selon la majorité des participants une évolution de toute la structure scolaire. Cette structure devrait permettre au jeune de changer aisément d'orientation au cours de sa scolarité, de réintégrer des apprentissages scolaires après un passage dans la vie professionnelle. En fait la structure scolaire devrait permettre des formations professionnelles fractionnées, différées en développant encore davantage le système de validation des acquis. C'est le collège unique dont la mission est d'accueillir tous les jeunes entre 12 et 16 ans qui est ainsi interrogé tant dans sa structure que dans les enseignements et cursus scolaires qu'il offre et dispense.

Pour faire évoluer l'institution scolaire, ses personnels doivent également s'ouvrir, accepter d'échanger avec le monde de l'entreprise qu'ils méconnaissent parfois complètement. Enfin toutes ces évolutions ne peuvent s'opérer sans que le rôle de la famille et sa responsabilisation en matière d'éducation et de scolarité soient nettement réaffirmés.

**18 – Comment, en matière d'éducation, répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?**

L'accord des participants est unanime pour déclarer la nécessité de conserver les diplômes nationaux, de définir et imposer aux établissements scolaires des programmes nationaux, pour attribuer à l'Etat la charge de formation des personnels, ceci au titre de l'égalité républicaine sur le territoire.

Ceci étant, il est nécessaire de développer dans le même temps l'autonomie des établissements en terme :

- de gestion de moyens,
- d'animation des personnels,

- de réponses pédagogiques aux besoins des élèves.

Cette autonomie doit toutefois préserver entre les établissements scolaires d'un même territoire une unité des pratiques pédagogiques, des services offerts aux familles.

Ainsi l'assemblée s'accorde sur la nécessité d'articuler, d'équilibrer l'autonomie des établissements avec un contrôle exercé par l'Etat. Une régulation pourrait être assurée par les conseils d'administration dont il faudrait alors redéfinir le rôle.

Tous les participants s'accordent à dire que la décentralisation a présenté de nombreux avantages pour les domaines dont elle a pris la compétence, et la justifient par :

- une proximité des décideurs,
- un engagement plus actif des décideurs locaux soumis directement aux attentes des populations, aux exemples d'équipement, de fonctionnement réalisés leur environnement proche,
- une implication plus forte des fonctionnaires territoriaux dans leur mission. Ceci n'est pas directement fonction des compétences de ces personnels mais du fait qu'ils ont d'une meilleure perception de leur propre action dans le traitement des dossiers sinon dans la finalisation des projets auxquels ils collaborent.

Les responsables d'établissements scolaires, de l'action sociale, dont les services sont tout ou partie gérés par les collectivités territoriales témoignent de la rapidité et de la qualité des réponses apportées par ces collectivités aux problèmes d'investissement ou de fonctionnement qu'ils rencontrent.

Il resterait à traiter le problème de l'école primaire qui, selon les lieux, n'offre pas aux familles les mêmes services en terme d'accueil et de fonctionnement. La prise en charge des compétences scolaires par les communautés de communes pourrait constituer une réponse partielle à cette inégalité constatée.

Toutefois des craintes persistent auprès de certaines personnes à propos du développement de la décentralisation. Elles concernent le rapport des fonctionnaires à l'autorité politique naturellement orientée, la perte ou l'extension non négociée des missions professionnelles statutaires, le risque d'inégalité de traitement des problèmes selon les collectivités du fait de leurs choix politiques ou de leurs moyens (financiers et/ou en personnel).

Un problème majeur reste enfin à traiter : que le transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales s'accompagne toujours d'un transfert de moyens financiers suffisants leur permettant d'assumer leurs nouvelles charges.

Une dernière remarque largement approuvée par les participants a conclu la réunion. Le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités est souhaité afin d'augmenter encore l'efficacité des services rendus à la population, toutefois, il importe dans le même temps de renforcer le rôle des familles, de les responsabiliser davantage dans le devenir scolaire de leurs enfants

---

## Trois priorités pour l'École

**1** Développer l'autonomie des établissements scolaires.

**2** Faire évoluer la structure et les missions du collège.

**3** Revaloriser les métiers manuels en agissant auprès de tous les acteurs.